

# Vallée du Rhône et Arc languedocien

## Débat Public

RÉUNION THEMATIQUE DU 27 avril 2006

TRANSPORT ET MOBILITÉ DES MARCHANDISES

Les mesures d'incitation de l'État au report modal

*Pascal Mignerey – Chef de Mission – Direction générale de la Mer et des Transports*

# 1. LES PRINCIPES DE L'ACTION DE L'ETAT

- **Rééquilibrage modal**

- Le rééquilibrage modal est au cœur des politiques publiques de transport européenne et française, essentiellement pour des raisons environnementales, sécuritaires et spatiales

- **Complémentarité des modes**

- Le mode routier ne s'oppose pas aux autres modes de transport de marchandises (fer, voie navigable, mer), ils se complètent dans leurs domaines respectifs de pertinence.

- **Spécificités des modes**

- Les modes de transport sont positionnés sur des segments de marchés différents. Les mesures de soutien sont conçues en réponse à leurs caractéristiques spécifiques



## 2. LES LEVIERS DE L'ACTION DE L'ÉTAT

- **Le transport de fret étant un secteur marchand et ouvert, le choix des modes revient aux chargeurs, commissionnaires ou transporteurs. L'État peut orienter, inciter, faciliter, mais non contraindre.**
- **Il doit également veiller au soutien du pavillon et de l'emploi français.**
- **Sa latitude d'action est par ailleurs limitée par les principes européens de respect de la concurrence équitable entre les États-membres et de libre circulation des personnes et des biens.**
- **2.1 L'offre d'infrastructures de transport**
- **2.2 La réglementation, la fiscalité, la tarification**
- **2.3 Les aides financières**
- **2.4 Le soutien à la recherche et à l'innovation**

## 2.1 L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES

- **La planification des grandes infrastructures nationales**
  - CIADT du 18 décembre 2003 : planification 2025 et programmation 2012
  - La majorité des projets sont ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes
- **Les contrats de projet État – Régions (2007-2013)**
  - Ne concerneront pas les routes (décentralisation)
  - Porteront donc essentiellement les autres infrastructures (dont l'accompagnement local des projets nationaux)
- **Le financement par mutualisation dans le secteur des transports (Agence de financement des infrastructures de France - AFITF)**
  - Les recettes du secteur autoroutier concédé sont affectées à l'AFITF
  - Elles servent à financer la part État dans les projets CIADT et les contrats de plan État – Régions



## 2.2 LA REGLEMENTATION, LA FISCALITE, LA TARIFICATION

- **Éviter des pratiques abusives de transports**
  - Règles d'accès à la profession de transporteur et de formation
  - Règles de sécurité
  - Règles de temps de travail, notamment des conducteurs routiers
  - Limites du cabotage routier national par un transporteur extra-européen
- **Admettre le transport routier à 44 tonnes si transport combiné ou proche des ports maritimes**
- **Moduler la fiscalité de la pratique du transport**
  - Dégrèvement de la taxe professionnelle
  - Défiscalisation des salaires des marins au RIF
  - Marché des permis et certificats négociables ?
- **Tarifer l'usage des infrastructures**
  - Péages actuels (autoroutiers, ferroviaires, droits de ports)
  - Redevance poids lourds 2x2 voies ?
  - Sur-péages admis par la directive Eurovignette ?

## 2.3 LES AIDES FINANCIERES

- **Aides à l'investissement**
  - Achat de camions pour transport combiné (ADEME)
  - Redressement de l'activité fret de la SNCF (dont renouvellement matériel roulant)
  - Renouvellement de la flotte fluviale
- **Aide à la formation et aux professions**
  - Transporteurs routiers
  - Conducteurs de trains
  - Bateliers
  - Marins
- **Aides au démarrage de service**
  - Lignes de cabotage maritime (ADEME, DGMT)
  - Services intermodaux (Marco Polo)
- **Aides d'exploitation**
  - Aide aux transports combinés, par transbordement d'unité de charge (pleine ou vide) de la route vers un mode alternatif (rail, fleuve ou mer)



## 2.4 LE SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

- **Programme de recherche interministériel PREDIT pour le transport terrestre**
  - Prototype du wagon Modalohr (autoroutes ferroviaires)
  - Suivi des marchandises (localisation, échanges d'information dans chaîne logistique, gestion de flotte)
  - Trains longs (1000m) et lourds : gestion, freinage, etc.
- **Programme national de marchandises en ville**
  - Sensibilisation aux enjeux du transport de marchandises en ville : organisations logistiques, réglementation circulation et livraison, etc.
  - Aide au développement et à la valorisation d'innovations technologiques (véhicules, organisations)
- **Pôles de compétitivité, Agence Nationale de la Recherche**
  - Multimodalité marchandises
  - Poids lourd du futur
  - Véhicules propres

